

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/164495
N/réf. : AVL/ah/SBK-2.179/s395
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Place Lehon, 9. Demande de permis d'urbanisme pour l'implantation d'une station relais de télécommunication.

En réponse à votre courrier du 7 juillet sous référence, réceptionné le 12 juillet 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 7 août 2006 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

Le dossier concerne un immeuble d'angle de 6 niveaux, situé dans la zone de protection de l'église Saint-Servais. Au PRAS, l'immeuble est également situé en ZICHEE.

La demande porte sur l'installation d'une station relais et de 3 antennes pour le système UMTS (opérateur Base) en toiture de l'immeuble (niveau +23,55). L'installation s'ajoute aux trois antennes qui sont déjà disposées sur le toit. Celles-ci ne dépassent le faîte de la toiture que de 80 cm et s'intègrent aux dispositifs existants. La Commission ne s'oppose donc pas à l'extension qui est proposée.

Toutefois, la place Lehon étant très vaste et l'immeuble étant visible depuis plusieurs rues environnantes ainsi que depuis l'église classée, l'ensemble de pas moins de six antennes sera visible depuis l'espace public. Pour cette raison et afin de préserver les perspectives sur et depuis l'église Saint-Servais, la Commission demande, dans la mesure du possible, d'intégrer les antennes au maximum à l'aspect de leur support (s'adapter aux couleurs de la cheminée et du pignon latéral).

De manière générale, la C.R.M.S. estime qu'il est peu raisonnable de se prononcer sur des demandes ponctuelles sans être renseignée sur l'existence de tels dispositifs (éventuellement gérés par un autre opérateur) dans une zone plus large entourant l'objet de la demande. Elle insiste donc sur une gestion plus globale et très vigilante des demandes afin d'éviter la prolifération intempestive des antennes et leurs installations techniques.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président